

Commission Locale de l'Eau de la Canche

Séance plénière du 24 mars 2016

Délibérations

Extrait du registre des Délibérations de Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E) de la Canche

Réunion du Jeudi 24 Mars 2016

Le 24 mars 2016, à quatorze heures trente, les Membres de la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E de la Canche se sont réunis au 19 Place d'Armes à Hesdin, sous la présidence de Monsieur Roger PRUVOST, suite de convocation en date du 2 mars 2016

Etaient présents :

Collège des élus :

Madame Maryse JUMEZ, représentante du Conseil Départemental du Pas de Calais ; **Monsieur Bernard BAYOT**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Jean Claude DARQUE**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Michel MASSART**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais ; **Monsieur Roger PRUVOST**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais et ayant pouvoir de **Mr Richard SKOWRON**, **Monsieur Jean Claude DESCHARLES**, représentant l'Association des Maires du Pas de Calais et ayant pouvoir de **Monsieur Philippe FOURCROY** ; **Monsieur Marcel LECLERCQ**, représentant la Communauté de Communes de la Région de Frévent et ayant pouvoir de **Madame Fabienne MORVAN** ; **Monsieur Constant VASSEUR**, représentant la Communauté de Communes de Lucquelières et Environs ; **Monsieur Jean LEBAS**, représentant la Communauté de Communes du Montreuillois ; **Madame Pierrette DUEZ**, représentante de la Communauté de Communes des Deux Sources et ayant pouvoir de **Monsieur Claude PRUDHOMME**.

Collège des usagers :

Monsieur Bruno ROUSSEL, représentant la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais et ayant pouvoir de **Madame Noémie HAVET** ; **Monsieur Sébastien BOCQUILLON**, représentant la Chambre d'Agriculture de Région Nord Pas de Calais ; **Monsieur Alain DELATTRE**, représentant la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques et ayant pouvoir de **Madame Mariette VANBRUGGHE** ; **Monsieur Jean Charles BRUYELLE**, représentant la Fédération Régionale Nord Nature Environnement et ayant pouvoir de **Monsieur Alain WARD** ; **Monsieur Daniel RENARD**, représentant le Comité Départemental de Canoë Kayak du Pas de Calais ; **Monsieur Francis RIQUET**, représentant l'Agence de développement du Pays des 7 Vallées et ayant pouvoir de **Monsieur François DUSSANIER** ; **Monsieur Pierre Marie DUSSANIER**, représentant l'Association Syndicale Autorisée de Drainage Canche Authie.

Collège des Administrations :

Monsieur Ludovic LEMAIRE, représentant l'Agence de l'Eau Artois Picardie et ayant pouvoir du **Directeur de la Délégation Manche É Mer du Nord du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres** ; **Monsieur Bernard MATHON**, représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas de Calais ; **Monsieur Philippe ROSAN**, représentant l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques du Pas de Calais ; **Monsieur Benoist HITIER**, représentant l'AFREMER de Boulogne sur Mer et ayant pouvoir du **Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer du Nord**. Le **Major GUILLEMANT**, représentant le Groupement de Gendarmerie du Pas de Calais.

Absents Excusés :

Monsieur Marc BRIDOUX, représentant la Communauté de Communes des Vertes Collines du Saint Polois ; **Monsieur Serge MAGNIEZ**, représentant le Syndicat Mixte Canche et Affluents.

Autres Présents :

Madame Annie LEDET, Communes de Contes

Nombre de délégués en exercice : 57

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 11

Validation du rapport d'activités de la CLE pour l'année 2015

Le rapport d'activités est joint à la présente délibération.

L'avis de l'assemblée est sollicité pour la validation du rapport d'activités.

Résultats du vote :

Le rapport d'activités 2014 est validé par la CLE à l'unanimité.

Validation du tableau de bord du SAGE 2014-2015

Le tableau de bord des indicateurs du SAGE est joint à la présente délibération.

L'avis de l'assemblée est sollicité pour la validation du tableau de bord.

Résultats du vote :

Le tableau de bord 2014-2015 est validé par la CLE à l'unanimité.

Monsieur Roger Pruvost, Président de la CLE

Cartographie des cours d'eau du bassin versant de la Canche

1 – Contexte général, objectifs et périmètre

Par instruction ministérielle du 3 juin 2015, la Ministre de l'Écologie et du développement durable demande qu'une cartographie des cours d'eau soit élaborée « partout où cela est possible ». En effet, le constat est fait que la notion de cours d'eau est présente dans plusieurs codes, mais qu'elle n'est pas définie par la loi ou le règlement et que cette définition est laissée à l'appréciation du juge. Dans ce sens, la distinction entre le cours d'eau et le fossé est parfois délicate et entraîne des conséquences administratives et des incompréhensions avec certains usagers. Cette instruction s'appuie sur les critères du Conseil d'Etat pour l'identification d'un cours d'eau, ces critères devant être cumulatifs :

- La présence et la permanence d'un lit, naturel à l'origine ;
- Un débit suffisant une majeure partie de l'année ;
- L'alimentation par une source (résurgence, fuite d'étangs, suintements flanc de coteau, défluent,...).

Ces critères pouvant être éventuellement complétés d'indices supplémentaires comme la présence d'une faune et d'une flore spécifique.

L'objectif est de déterminer les linéaires où s'appliqueront les dispositions du Code de l'Environnement (nomenclature Installations, Ouvrages, Travaux, Aménagements (IOTA) articles L.214-1 à 214-6).

Dans ce sens, en juillet dernier, les services de l'Etat (DDTM pour le Pas de Calais), ont interpellé le Symcécà pour réaliser cette cartographie d'ici la fin 2015, considérant que le bassin de la Canche avait un SAGE approuvé ainsi que la majorité des plans de gestion des cours d'eau et par conséquent une bonne connaissance du réseau hydrographique.

Ainsi, la Commission Locale de l'Eau et le Symcécà ont décidé de mettre en place un groupe de travail dans le but d'élaborer cette cartographie à partir de l'expertise du Symcécà. L'objectif de ce groupe de travail était de proposer une carte pour validation à la CLE et pour transmission ensuite transmis à Madame la Préfète en vue de rédaction d'un arrêté préfectoral. Il est précisé que cette cartographie pourra être actualisée selon une fréquence de 6 années correspond aux périodes d'évolution du SDAGE et des SAGE. Les modifications issues des observations pourront être proposées par validation de la CLE pour élaboration et signature d'un nouvel arrêté préfectoral.

Concernant la zone de Bas-Champs Picards (entre Canche et Authie) sur les territoires des communes de Airon Notre Dame, Airon Saint Vaast, Cucq, La Calotterie, La Madelaine sous Montreuil, Le Touquet, Merlimont et Saint Josse pour le bassin de la Canche), la cartographie des cours est jugée complète par le Préfet de Région. Ce secteur a fait l'objet d'une première cartographie des cours d'eau en 2006 complétée en 2010. Cette cartographie comporte de nombreuses voies d'eau indéterminées. L'objectif est donc de préciser cette carte pour ces tracés indéterminés. Compte-tenu des positions des acteurs dans ce secteur, la DDTM a souhaité confier cette mission à l'ONEMA, celui-ci pouvant s'appuyer sur les compétences d'un syndicat mixte du territoire. Il est confirmé que ce travail sera basé essentiellement sur le réseau validé en 2006 aboutissement d'une longue concertation. Ce travail sera présenté à une prochaine séance de la CLE. Ensuite la DDTM validera cette cartographie. Cette cartographie des Bas-Champs pourra être actualisée selon une fréquence de 6 années comme pour le reste des cours d'eau du bassin versant en cohérence avec l'évolution du SDAGE et l'éventuelle révision du SAGE.

2 – La méthodologie appliquée

L'expertise du Symcéa s'est appuyée sur la cartographie et les données fournies par la DDTM et la DREAL Nord-Pas-de-Calais. A partir des observations et expertises de terrain des techniciens du Symcéa, une carte de travail a été établie selon les sous bassins de la Ternoise, de la Haute Canche, de la Basse Canche et des affluents rive droite. Ces documents ont été transmis aux membres du groupe de travail avant les échanges en réunion. Les remarques ont été intégrées au fur et à mesure des réunions. Une fois la carte de projet validée par le groupe de travail, les communes concernées ont été consultées. L'expertise du Symcéa a été complétée et vérifiée par l'agent de l'ONEMA.

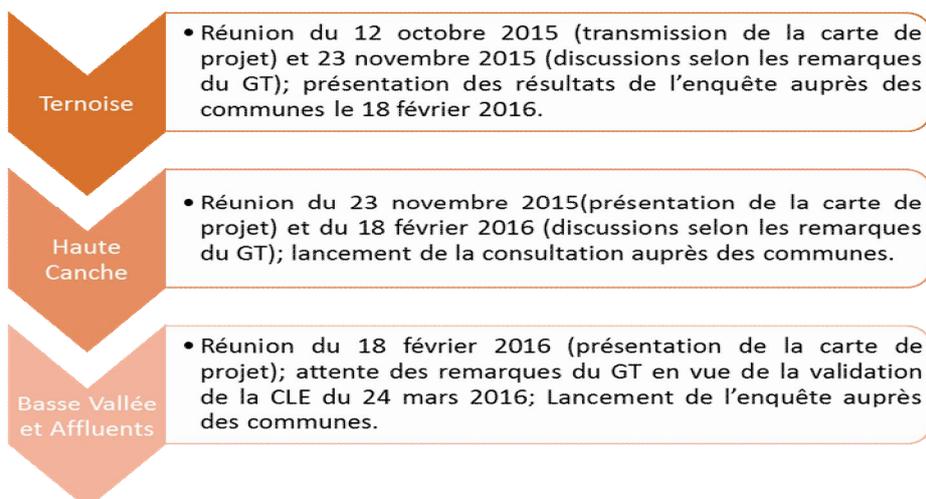
Légende	
Investigations sur le terrain	
—	Proposition de caractérisation en cours d'eau
—	Proposition de caractérisation en fossé
—	Proposition de non caractérisation en cours d'eau
—	Sans caractère hydrologique
Cours d'eau loi sur l'eau - (DDTM 62/ DREAL NPdC)	
—	Cours d'eau
—	Fossé
—	Indéterminé

Légende utilisée pour l'élaboration des cartes de travail

3 – Les étapes et modalités de la concertation préalable à la séance plénière

• Les acteurs concertés et les étapes :

La concertation a été conduite tout au long du processus. Tout d'abord au sein du groupe de travail créé au sein de la CLE et ouvert parmi ses membres. Ensuite et une fois les travaux du groupe de travail validés, une consultation des communes a été réalisée.



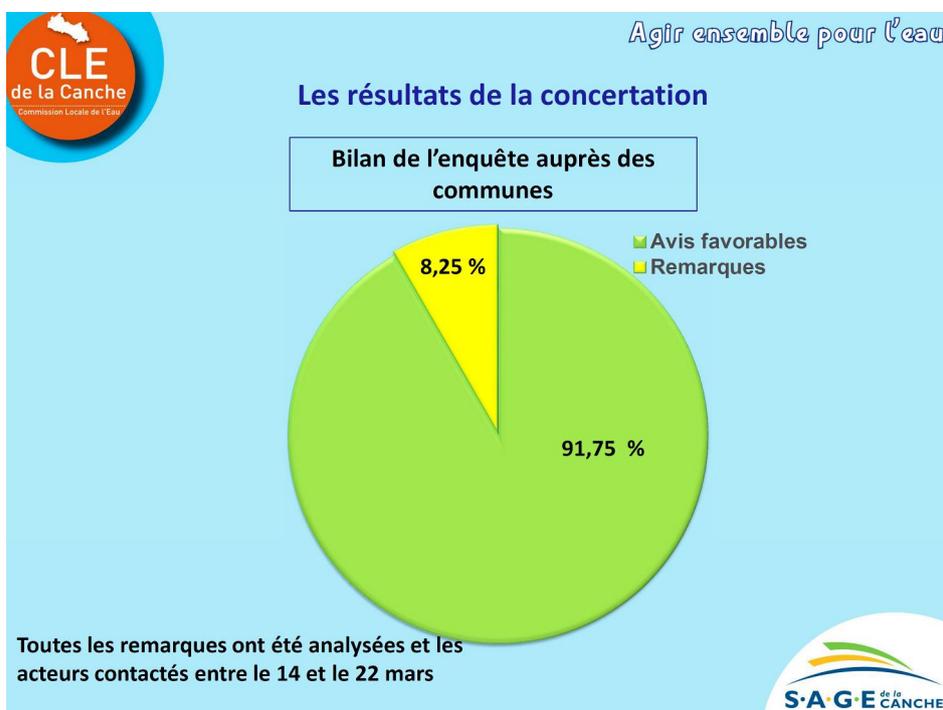
(Copie des compte-rendus de ces réunions sont jointes à la présente délibération).

A l'issue de la réunion du 18 février, une première carte a été mise en ligne le 11 mars reprenant les remarques des membres du groupe de travail. Ce premier document stipulait toutefois que l'analyse des remarques issues des communes et des acteurs était en cours. Le 22 mars, une nouvelle carte intégrant les propositions d'évolution après expertise et selon les remarques formulées, était proposée pour validation lors de la séance plénière de la CLE du 24 mars.

• **Les résultats de la concertation préalable à la séance plénière :**

Plusieurs groupes d'acteurs ont formulé des remarques et demandes de modification des cartes de projets : Les membres du groupe de travail, les représentants de la Chambre d'Agriculture, les représentants du Groupement de Défense de l'Environnement de Montreuil sur Mer, les élus dans le cadre de la consultation des communes.

Les communes ont globalement validé la cartographie de projet présentée à la séance plénière de la CLE.



L'ensemble des remarques peuvent être synthétisées selon 3 grands types :

- **Remarques relatives aux têtes de bassin : limites d'écoulement (critère relatif au débit suffisant une majorité de l'année) ;**
- **Remarques relatives à la répartition des écoulements dans les zones humides (basse vallée de la Canche – gestion de l'eau, pompage, drainage) ;**
- **Précisions de tracés pour certains linéaires et informations complémentaires transmises par les acteurs de terrain justifiant des ajustements.**

4 – Points présentés en séance et décisions des membres de la CLE

La carte mise en ligne le 22 mars tenait compte des expertises complémentaires du Symcécia et de l'ONEMA suite aux remarques des acteurs et des communes. L'ensemble de ces points ont été présentés aux membres de la CLE pour décision.

Ces points et les conclusions sont les suivants (présentés en détail avec les cartographies sur le support de séance annexé à la présente délibération) :

Sous-bassin de la Ternoise : Ruisseau du Rietz

- Objet de la remarque : modification du positionnement de la source suite à observations de terrain du 29 janvier 2016 ;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique confirme cette remarque ;
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

Sous- bassin de la haute-Canche :

Source de la Canche à Magnicourt sur Canche

- Objet de la remarque : modification du positionnement de la source ;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique confirme cette remarque avec une cohérence avec le plan de gestion de la Canche;
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

Ruisseau de la Warene à Rebreuviette sur Canche

- Objet de la remarque : demande de complément sur la reconnaissance du ruisseau ;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique confirme le tracé initial proposé ;
- Décision de la CLE : confirmation du tracé du ruisseau et de la caractérisation cours d'eau selon la carte du 22 mars.

Ruisseau à Monchel sur Canche

- Objet de la remarque : modification du tracé du ruisseau traversant la pisciculture;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique et la concertation proposent une évolution du tracé;
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

La Canche à Conchy sur Canche

- Objet de la remarque : modification du tracé de la Canche (méandre) ;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique et la concertation confirment cette remarque ;
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

Sous bassin de la basse-Canche

La Canche à Lespinoy

- Objet de la remarque : prolongation du tracé d'un ruisseau sur le tronçon provenant du camping ;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique confirme cette remarque ;
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

La Canche à Marles sur Canche

- Objet de la remarque : modification et précision du tracé d'un ruisseau ;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique confirme cette remarque ;
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

La Canche à Beaumerie

- Objet de la remarque : modification du tracé d'un ruisseau en zone humide;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique confirme cette remarque (fiche ONEMA) ;
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

La Canche à Neuville sous Montreuil

- Objet de la remarque : remarque concernant 3 points (connexion du tronçon en aval pompage avec le réseau ; source issue d'un plan d'eau et petit ruisseau);
- Proposition d'évolution : l'expertise technique confirme cette remarque (fiche ONEMA) ;
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

La Canche à Marenla

- Objet de la remarque : Absence de caractérisation d'un ruisseau affluent de la Canche (pas de source);
- Proposition d'évolution : l'expertise technique confirme cette remarque ;
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

Sous bassin de la Planquette

La Planquette à Planques

- Objet de la remarque : modification du positionnement de la source sur la base du critère « débit suffisant une majorité de l'année »;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique ne confirme pas cette remarque ;
- Décision de la CLE : Confirmation du tracé initial selon la carte du 22 mars.

Sous bassin du Bras de Brosne

Ruisseau affluent du Bras de Brosne à Aix en Issart

- Objet de la remarque : le ruisseau ne recouvre pas le critère « débit suffisant une majorité de l'année »;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique ne confirme pas cette remarque ;
- Décision de la CLE : Confirmation du tracé initial selon la carte du 22 mars.

Sous bassin de la Course

Le ruisseau du Bezinghem (ou la Carnoye) à Bezinghem

- Objet de la remarque : modification du positionnement de la source sur la base du critère « débit suffisant une majorité de l'année »;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique et la concertation confirment cette remarque avec cohérence avec le plan de gestion de la Course;
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

La Course à Parenty

- Objet de la remarque : remarque concernant 3 points : modification du positionnement de la source sur la base du critère « débit suffisant une majorité de l'année »; identification du ruisseau du Grandal : pas de recouvrement du critère « débit suffisant une majorité de l'année »; pas d'existence d'une bifurcation ;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique et la concertation ne confirment pas ces remarque avec cohérence avec le plan de gestion de la Course;
- Décision de la CLE : Confirmation des tracés initiaux (carte du 22 mars).

Les Baillons à Preures

- Objet de la remarque : modification du positionnement de la source sur la base du critère « débit suffisant une majorité de l'année »;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique et la concertation confirment cette remarque ;
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

Les Baillons à Enquin sur Baillons

- Objet de la remarque : remarque concernant 3 points de modification de tracés de ruisseau ou d'absence de tracé ;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique et la concertation confirment ces remarques (fiche ONEMA);
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

La Bimoise à Bimont et Clenleu

- Objet de la remarque : 2 remarques : modification du positionnement de la source sur la base du critère « débit suffisant une majorité de l'année » et absence d'existence d'un cours d'eau à Alette (remarque faite en séance);
- Proposition d'évolution : l'expertise technique et la concertation confirment ces remarques avec cohérence avec le plan de gestion;
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars et modification pour le tracé du ruisseau à Alette à intégrer.

Sous Bassin de la Dordonne

La Dordonne à Cormont

- Objet de la remarque : modification du positionnement de la source sur la base du critère « débit suffisant une majorité de l'année » ;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique et la concertation confirment ces remarques avec cohérence avec le plan de gestion (en cours d'instruction);
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

La Dordonne à Bréxent-Enocq

- Objet de la remarque : existence d'une dérivation de la Dordonne (2 bras);
- Proposition d'évolution : pas d'évolution ;
- Décision de la CLE : Confirmation des tracés initiaux (carte du 22 mars).

Sous bassin de l'Huitrepin

L'Huitrepin à Frencq

- Objet de la remarque : le ruisseau affluent ne recouvre pas le critère « débit suffisant une majorité de l'année » ;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique et la concertation ne confirment pas cette remarque;
- Décision de la CLE : Confirmation des tracés initiaux (carte du 22 mars).

Ruisseau du Valigot

- Objet de la remarque : modification du positionnement de la source sur la base du critère « débit suffisant une majorité de l'année » ;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique et la concertation ne confirment pas cette remarque (fiche ONEMA de juillet 2013);
- Décision de la CLE : Confirmation des tracés initiaux (carte du 22 mars).

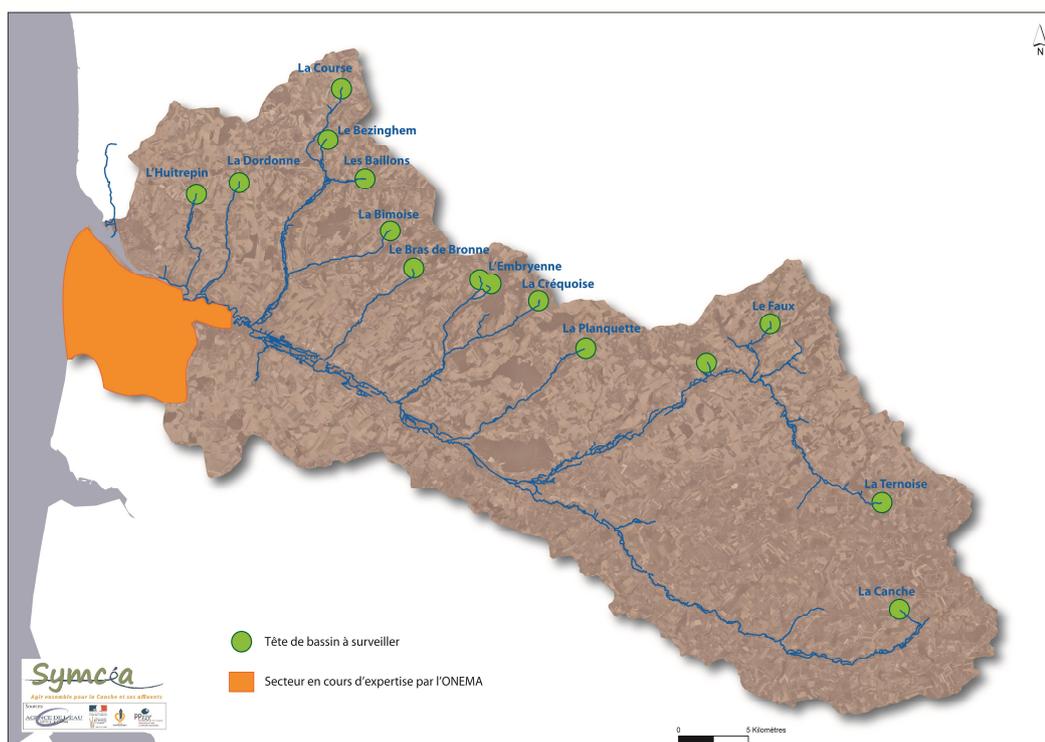
Ruisseau de Camiers

- Objet de la remarque : précision du tracé du ruisseau;
- Proposition d'évolution : l'expertise technique et la concertation confirment cette remarque (fiche ONEMA);
- Décision de la CLE : Validation de la modification selon la carte du 22 mars.

5 – Protocole de suivi des têtes de bassin

Compte-tenu des remarques relatives au positionnement des sources sur la majeure partie des têtes de bassin pour le critère « débit suffisant une majorité de l'année », il est proposé de mettre en place un protocole de suivi permettant de recueillir et compiler sur plusieurs années (au moins 3 années) des données d'observation sur les limites d'écoulement.

Une carte de localisation des principaux points est proposée. Cette carte pourra être éventuellement complétée.



Il est proposé d'élaborer un protocole précis sur la base de 3 à 4 points d'observation annuels conduits par le Symc'éa en collaboration avec les communes concernées. Ce protocole sera présenté lors d'une prochaine séance plénière.

La carte des cours d'eau du bassin versant de la Canche et le projet de protocole de suivi sont validés par la CLE à l'unanimité.

Monsieur Roger Pruvost, Président de la CLE